# Mes informations pratiques

N° CAF / MSA : .....

N° Pôle emploi : .....

## RÉFÉRENT UNIQUE

Nom : .....

Prénom : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

## AGENCE PÔLE EMPLOI

Conseiller : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

## NOTES PERSONNELLES

.....

.....

.....

.....

# Une question liée à :

**Mon allocation** — **Mon accompagnement**

**Je contacte**

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Mayenne

msa santé famille retraite services

pole-emploi · LA MAYENNE Le Département · LAVAL agglo · cap emploi ressources handicap · inalta · AMAV 53 · CERFRANCE entreprendre, ensemble · envergure révélateur de compétences · Mission Locale 53

Informations utiles et pratiques
pour faciliter mes démarches
d'insertion sociale et professionnelle sur :

www.insertion53.fr
UNE DYNAMIQUE VERS L'EMPLOI

Conseil départemental de la Mayenne
**Direction de l'insertion et du logement**
2 bis boulevard Murat - CS 78888
53030 LAVAL CEDEX 9

UNION EUROPÉENNE Fonds social européen Investit dans votre avenir

l'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FSE
Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne

04/2020

LA MAYENNE Le Département

# RSA

## Revenu de Solidarité Active

# Le revenu de solidarité active

## C'est quoi ?

- C'est un revenu minimum pour ceux qui ne travaillent pas ou qui ont de très faibles ressources. Cette allocation est financée par le Département.

## A qui s'adresse-il ?

### 3 conditions pour en bénéficier

- **Être âgé d'au moins 25 ans** ou avoir un enfant né ou à naître.
- **Être de nationalité française** (ou être étranger en situation régulière sous certaines conditions), et **résider en France** de manière stable et effective.
- **Avoir des ressources inférieures à un certain plafond** (variable selon la composition familiale).

## Quels sont les objectifs du RSA ?

- Le RSA encourage l'accès au retour à l'emploi et le retour à une autonomie financière.
- Le RSA est une allocation pour l'ensemble de la famille, versée mensuellement à terme échu. Son montant varie en fonction des revenus du ménage et de la composition familiale.

# Mes droits

## Le RSA me donne droit à :

1. Un suivi avec un référent unique pour bénéficier **d'un accompagnement** social, professionnel ou socio-professionnel adapté à mes besoins.
2. **Une allocation.**
   - Un versement mensuel.
   - Une allocation pour la famille.
   - Un calcul basé sur l'ensemble des ressources du ménage.

*En **contrepartie** du bénéfice de l'allocation, je suis tenu(e) **d'entreprendre** les démarches et actions nécessaires en vue d'améliorer ma situation sociale et/ou professionnelle.*

## Je reprends une activité

### Je peux demander la bourse RSA de 300 euros si :

- je suis bénéficiaire du RSA.
- je reprends une activité rémunérée de plus 16 heures.
- je n'ai pas perçu cette bourse dans les 12 derniers mois.

*Plaquette à télécharger sur le site*
***www.insertion53.fr***
*Téléphone : 02 43 59 46 60*

# Mes devoirs

- **Respecter** les engagements figurant dans mon ***contrat d'engagements réciproques*** (CER) ou le ***projet d'action personnalisé d'accès à l'emploi*** (PPAE) défini avec mon référent unique.
- **Être présent(e)** aux rendez-vous proposés.

***Si je ne respecte pas mes obligations, je serai convoqué(e) en commission RSA et je risque une sanction.***

- **Informer** mon référent unique de toute impossibilité d'accomplir les démarches prévues.
- **Renvoyer,** tous les 3 mois, ma DTR (Déclaration trimestrielle de ressources) à la CAF ou à la MSA. **MÊME** si je n'ai aucune ressource et que ma situation n'a pas changé.

***Si je ne renvoie pas ma DTR à la CAF ou à la MSA, je n'ai plus de versement de l'allocation.***

- **Signaler** sans tarder à la CAF ou la MSA tout changement dans ma situation (emploi, adresse, composition familiale).